

AVIS DE

LA SOCIÉTÉ GRICS

PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES :

**CONSULTATIONS PARTICULIÈRES
ET AUDITIONS PUBLIQUES**

SUR LE

PROJET DE LOI N° 133

**Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des
organismes publics et des entreprises du gouvernement**

Table des matières

Avant-propos	1
Introduction	1
Présentation de la Société GRICS	
Gouvernance de la Société GRICS	
Besoins du réseau des commissions scolaires	
Projet de Loi 133	5
Chapitre III — Gouvernance et gestion pour les organismes publics	
Chapitre IV — Gouvernance et gestion pour les organismes du gouvernement	
Politique-cadre versus notre planification stratégique	
Conclusion	9
Annexe	

Avant-propos

Le présent document fait état de la réflexion de la Société GRICS concernant le projet de Loi 133 sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

Le 18 mars 2011, nous avons été convoqués pour présenter la Société GRICS et donner notre avis sur le projet de Loi 133.

Introduction

Présentation de la Société GRICS

La Société GRICS est un organisme sans but lucratif qui a été constitué en 1985 en vertu de la *Partie III* de la *Loi sur les compagnies*. Les commissions scolaires du Québec souhaitent ainsi prendre en main le développement collectif de leurs outils informationnels.

La Société GRICS a comme mission de mettre à profit son expertise et son leadership afin de combler les besoins, de nature pédagogique et administrative, de ses membres et clients en technologie de l'information.

Sa vision, issue de sa « Planification stratégique 2010-2015 », se résume ainsi : « *Être reconnue comme leader incontournable en matière de technologies de l'information au service de l'éducation au Québec en offrant des solutions innovantes* ».

La Société GRICS développe des logiciels et offre des services d'entretien et de soutien pour les logiciels applicatifs spécifiques aux commissions scolaires du Québec. Elle offre aussi des produits et des services en lien avec l'utilisation des technologies en classe.

La Société GRICS est également un organisme non subventionné via lequel les commissions scolaires du Québec, ses membres, peuvent faire le choix d'acquérir les logiciels produits par cette dernière ainsi que les services qui y sont associés.

Les logiciels développés par la Société GRICS sont «collectifs»; toutes les commissions scolaires abonnées à un logiciel utilisent ainsi la même version du logiciel. Il est cependant toujours possible pour les commissions scolaires de paramétrer le logiciel en fonction de leurs spécificités.

Le portefeuille de produits de la Société GRICS comprend environ soixante-dix (70) produits. Des services de soutien, de formation, de consultation et de développement personnalisés sont offerts pour tous les produits.

La Société GRICS a permis aux commissions scolaires du Québec de tirer avantageusement profit des ressources informationnelles en tant que levier de transformation de leur organisation en assurant un contrôle sur les coûts. Elle a notamment permis aux commissions scolaires de s'adapter rapidement aux nombreuses transformations conséquentes aux directives du MELS, aux programmes, aux modifications à la structure du réseau ainsi qu'aux changements légaux. En voici quelques exemples :

- En réponse aux modifications provenant du MELS, elle a notamment adapté ses applications au nouveau système de déclaration «Charlemagne», au nouveau format de bulletin uniforme et aux nouvelles règles conséquentes à la mise en place des PCGR.
- Dans le cadre de l'utilisation des technologies à des fins pédagogiques, la Société GRICS a développé le Portail Édu-groupe qui permet aux enseignants, aux élèves et à leurs parents d'avoir accès à de l'information pertinente, d'échanger de l'information et de participer aux forums. Des communautés virtuelles peuvent aussi être créées. Elle offre également à tous les enseignants du Québec un outil Web qui permet de gérer leur classe.
- Dans un cadre davantage pédagogique, depuis cinq (5) ans, la Société GRICS s'est impliquée dans la distribution de vidéos éducatives (Collection vidéo) et dans la mise à jour d'un site Web destiné à fournir aux enseignants un accès rapide, efficace et gratuit à des ressources pertinentes et validées (Carrefour éducation). La Société GRICS offre également des situations d'apprentissage et d'évaluation pour tous les niveaux.
- Dans un cadre administratif, la Société GRICS a développé un ensemble de logiciels intégrés pour permettre aux commissions scolaires de répondre à la majorité de leurs besoins administratifs, notamment :
 - Gestion des dossiers des élèves.
 - Gestion de la paie et des ressources humaines.
 - Gestion financière et des achats.
 - Gestion du transport scolaire.
 - Gestion de la taxation scolaire.
 - Gestion des bibliothèques et des archives.
 - Transmissions des données au MELS, et aux institutions financières.

Que ce soit en gestion administrative, en gestion pédagogique ou en pédagogie, les produits et services que les commissions scolaires utilisent leurs ont permis de bénéficier de gains d'efficacité, de productivité et de transformer leur organisation grâce à l'utilisation des ressources informationnelles.

De par son conseil d'administration et de par le niveau d'utilisation de ses principaux logiciels, la Société GRICS est en mesure de représenter légitimement les commissions scolaires du Québec. Toutes les commissions scolaires sont membres de la Société GRICS. De plus, elles sont toutes abonnées aux logiciels de gestion suivants :

- gestion des dossiers des élèves (jeunes, adultes et formation professionnelle);
- gestion de la rémunération et des ressources humaines;
- gestion financière;
- gestion de la taxation foncière.

Gouvernance de la Société GRICS

La Société GRICS est gouvernée par un conseil d'administration dont la constitution est la suivante :

- un représentant de chaque région du Québec (11 régions) nommé par les commissions scolaires membres de la région;
- un représentant de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);
- un représentant de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ).

Selon nos règlements généraux, le mandat d'un administrateur est de deux (2) ans, tout comme celui du président du conseil d'administration. Leur élection se fait par alternance. Il y a donc élection chaque année. Vous trouverez, en « Annexe I », la liste des membres du conseil d'administration de la Société GRICS.

Le conseil d'administration se réunit au moins six (6) fois par année, en plus de tenir une assemblée générale régulière où les représentants de chaque commission scolaire membre de la Société GRICS sont invités à participer.

Le plan stratégique, le plan de développement, le plan annuel d'actions ainsi que tous les dossiers de tarification des produits et des services de la Société GRICS doivent être entérinés par le conseil d'administration. Une résolution du conseil d'administration est donc prise sur chacun de ces dossiers.

De plus, notre conseil d'administration a créé deux (2) sous-comités. Un premier sur la vérification et un deuxième sur la gouvernance, l'éthique et les ressources humaines.

Besoins du réseau des commissions scolaires

Au cours des années, la Société GRICS s'est dotée d'une structure de consultation en vue de s'assurer que les efforts qu'elle déploie soient ciblés pour répondre aux besoins des commissions scolaires du Québec et des autres clients. Le comité consultatif des gestionnaires des technologies de l'information, où un représentant de chaque région — autre que la personne qui siège au conseil d'administration de la Société GRICS — est convié et consulté sur les orientations technologiques de la Société GRICS et sur le plan de développement annuel.

Le conseil d'administration de la Société GRICS consulte les commissions scolaires sur les orientations budgétaires, le budget et la politique de facturation.

Au niveau de ses produits et services, la Société GRICS a mis en place une structure de consultation pour recueillir les besoins des utilisateurs :

- ➡ comité consultatif sur la banque d'instruments de mesure (BIM) en formation générale des jeunes, à l'éducation des adultes et en formation professionnelle;
- ➡ comité consultatif sur la gestion financière et la taxation (DOFIN et TFP);
- ➡ comité consultatif sur le Portail Édu-groupe;
- ➡ comité consultatif sur la paie et la gestion des ressources humaines;
- ➡ comité national de consultation sur la banque de données REPERES (information scolaire et orientation);
- ➡ journées d'utilisateurs du système REPERES;
- ➡ comité des gestionnaires des technologies ;
- ➡ comité CS-ITIL (pour l'amélioration des pratiques).

La Société GRICS rencontre également des représentants du MELS trois (3) fois par année pour échanger sur les orientations respectives des deux organisations : le comité MELS/GRICS.

Toutes ces activités de consultation permettent à la Société GRICS de bien connaître les attentes du réseau et d'orienter ses plans de travail en fonction de ces dernières.

Projet de Loi 133

Nous présentons quelques commentaires sur la Loi 133 en comprenant bien les intentions du gouvernement qui désire assurer une plus grande rigueur et cohérence dans le développement et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

■ Chapitre III — Gouvernance et gestion pour les organismes publics

Section I — Planification, programmation, suivi et bilan

13. Aux fins de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles, un organisme public doit :

1. Établir une planification triennale de ses projets et de ses activités.
2. Établir une programmation de l'utilisation des sommes qu'il prévoit leur consacrer pendant son exercice financier.
3. Effectuer, dans les cas que le Conseil du trésor détermine, le suivi d'un projet.
4. Dresser un bilan pour chaque projet ou, selon le cas, chaque phase d'un projet ayant fait l'objet d'une autorisation en application de la section II.
5. Dresser un bilan annuel de ses réalisations et de ses bénéfices réalisés.

Commentaires

Ce sont déjà des activités qui sont réalisées auprès du conseil d'administration. Est-ce nécessaire de créer une structure supplémentaire pour assurer une gouvernance rigoureuse en établissant un deuxième niveau d'autorisation ? La Société GRICS travaille déjà avec son conseil d'administration, le MELS, la FCSQ et l'ensemble de sa structure de consultation afin de planifier ses activités et remettre sa reddition de comptes. De plus, le réseau s'assure de projets communs pour l'ensemble des développements collectifs.

Recommandation

A notre avis, il serait inutile de dupliquer de telles activités qui sont déjà sous la gouvernance du conseil d'administration de la Société GRICS.

Section II — Approbation et autorisation

- 14.** La programmation annuelle établie en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 13 doit être approuvée.

Paragraphe 2 : Par le conseil de l'organisme public ou, à défaut d'un tel conseil, par le plus haut dirigeant de cet organisme, lorsqu'il s'agit de la programmation d'un organisme public.

Recommandation

Reconnaître la légitimité du conseil d'administration de la Société GRICS pour représenter les commissions scolaires auprès du gouvernement dans le cadre des orientations à privilégier au regard des projets de développement, d'entretien et de soutien, de la mise à niveau et de la nécessaire reddition de comptes en matière des technologies d'informations.

- 15.** Tout projet en ressources informationnelles d'un organisme public doit, selon les critères déterminés par le Conseil du trésor, être autorisé par la même autorité que celle qui doit approuver, suivant l'article 14, sa programmation annuelle.

Recommandation

Reconnaître la légitimité du conseil d'administration de la Société GRICS pour représenter les commissions scolaires auprès du gouvernement dans le cadre des orientations à privilégier au regard des projets de développement, d'entretien et de soutien, de la mise à niveau et de la nécessaire reddition de comptes en matière des technologies d'informations.

Chapitre IV — Gouvernance et gestion pour les entreprises du gouvernement

- 20.** Le Conseil du trésor peut déterminer des standards applicables en matière de ressources informationnelles par les organismes publics ou par une catégorie d'organismes publics.

Il peut également déterminer des orientations partant sur les principes ou les pratiques à favoriser en matière de gestion des ressources informationnelles qui serviront de référence aux organismes publics.

Commentaires

Le terme standard est très large. Nous devons nous assurer que les standards sont bien adaptés aux besoins du secteur d'activités et que leurs applications amènent des bénéfices à ce secteur. La Société GRICS est la meilleure référence en la matière. L'objectif n'est pas l'application de standards, mais bien les bénéfices attendus en appliquant les standards, tout en tenant compte des coûts associés à leur mise en place. Nous sommes sensibles au fait que l'application de standards "nationaux" (architecture d'entreprise) peut aussi être bénéfique pour l'ensemble des secteurs. Il y aurait des coûts reliés à une telle approche qu'il ne faudrait pas négliger. Il faut que le Conseil du trésor consulte les réseaux à cet effet, et ce, afin de bien cerner les coûts/bénéfices. À ce titre, la Société GRICS contribue avantageusement à maintenir, à un coût raisonnable, l'accès à des technologies nécessaires à la réalisation de la mission des commissions scolaires sur les plans pédagogiques et administratifs, et ce, dans le respect des exigences gouvernementales.

Recommandation

Le Conseil du trésor pourrait proposer des standards et la Société GRICS pourrait s'assurer de la mise en place des standards nécessaires dans ces logiciels, et ce, en concertation avec les commissions scolaires.

Politique-cadre versus notre planification stratégique

Les objectifs de la politique-cadre représentent de bonnes pratiques de gestion au niveau des technologies et il convient d'en tenir compte et de les adopter. Si on analyse cette politique en lien avec les orientations stratégiques de la Société GRICS, on s'aperçoit rapidement que nous sommes dans la même lignée de réflexion face à la gestion des ressources informationnelles.

Voici le lien entre les objectifs de la politique-cadre et les orientations stratégiques de la Société GRICS :

Premier objectif : Tirer profit des ressources informationnelles en tant que levier de transformation

- Déjà, nous sommes à adresser ces objectifs. « L'orientation stratégique 4 de la Société GRICS » vise à créer notre portefeuille d'applications stratégiques aligné sur les besoins des commissions scolaires.

Deuxième objectif : Investir de façon optimale et rigoureuse

- À l'intérieur de notre « Orientation stratégique 3 », qui est de créer notre modèle d'affaires et de concertation avec nos membres, nous travaillons ces objectifs par des axes d'intervention afin d'ajuster le mode de fonctionnement des sous-comités du conseil d'administration; le tout selon les bonnes pratiques de gouvernance. De plus, nous nous attaquons à la gestion des risques dans le processus décisionnel.
- La mise en commun et la promotion des services. Déjà les commissions scolaires se sont dotées d'un organisme pour partager des services : **la Société GRICS**.

Troisième objectif : Optimiser la gestion de l'expertise et du savoir-faire

- Les « Orientations stratégiques 1 » de notre planification stratégique est justement de développer et mobiliser nos ressources humaines pour relever les nouveaux défis de l'organisation.

Quatrième objectif : Assurer la sécurité de l'information

- Cet objectif est intégré à notre « Orientation stratégique 2010-2015 ». Au cours des dernières années, nous avons investi pour améliorer la sécurité de nos applications.

De plus, nous avons nommé un responsable de la sécurité — personne qui influence les gestionnaires de produits dans la création de leur liste de travail « Back log » — afin de s'assurer que nos applications soient bien conformes aux normes.

Cinquième objectif : Tirer profit des logiciels libres

- La Société GRICS utilise déjà des logiciels libres, elle a déjà entrepris les actions nécessaires pour réviser ses orientations et s'assurer que les choix qu'elle fait permettent de considérer les logiciels libres comme solution. Au cours des dernières années, elle a développé les solutions « Carrefour éducation » et « Collection vidéo » en utilisant le gestionnaire de contenu libre Drupal. De plus, elle offre des services liés à l'utilisation de Moodle et, au cours de la dernière année, elle a rendu disponibles des capsules d'aide sur cette plateforme en lien avec plusieurs produits.

- Au cours des cinq (5) dernières années, la Société GRICS a utilisé les logiciels libres dans plusieurs projets :
 - ✓ Traduction en langue française des logiciels pour la classe Scribus et Audacity;
 - ✓ Projet Mahara avec l'Université de Montréal;
 - ✓ Au niveau des logiciels d'infrastructure : Linux, Spamassassin, Postfix, etc...;
 - ✓ Maintenir à jour la collection des logiciels libres pour la classe Colibris.
- La Société GRICS a l'intention de continuer à considérer les logiciels libres dans le développement de ses solutions et de son offre de services.

Conclusion

Depuis maintenant plus de vingt-cinq (25) ans, le réseau des commissions scolaires du Québec s'est doté d'une organisation qui leur a permis d'avoir des systèmes stratégiques pour leur permettre de gérer efficacement leur organisation et pour faire face aux différentes demandes des ministères. Que ce soit à propos de fusion, d'intégration de régime pédagogique ou de tout autre ordre, les commissions scolaires et la Société GRICS ont su relever les défis en utilisant les technologies de l'information comme levier de transformation. Encore aujourd'hui, le réseau des commissions scolaires et la Société GRICS relèvent le défi de revoir le portefeuille d'applications en s'assurant de répondre aux besoins. Le réseau des commissions scolaires et la Société GRICS travaillent en complémentarité pour atteindre les objectifs d'efficacité et d'efficience.

Comme nous l'avons fait auparavant avec l'implantation des PCGR ou l'implantation du système «*Charlemagne*», nous allons continuer à travailler la mise en place, en collaboration avec le MELs et le réseau des commissions scolaires du Québec, pour assurer les transformations demandées par le gouvernement.

Nous demandons à ce que le conseil d'administration de la Société GRICS soit reconnu comme une entité pouvant prendre des décisions pour le réseau des commissions scolaires du Québec, et ce, tant en matière de développement, d'entretien que de soutien des logiciels spécifiques aux commissions scolaires.

Les principes généraux de la Loi 133 et la politique-cadre présentent des orientations et des objectifs louables, conformes aux bonnes pratiques de gestion en matière de technologies. Cependant, il faut faire attention de ne pas ralentir l'évolution de l'utilisation des technologies de l'information, car celle-ci doit être vue comme un levier de transformation efficient et efficace. Nous devons nous assurer de ne pas utiliser outre mesure la reddition de comptes. La Société GRICS renouvelle ses méthodes de développement par l'utilisation de méthodes AGILES et par une philosophie de gestion plus adaptative, ce qui nécessite, entre autres, une prise de décision rapide, le découpage des projets en courtes itérations et la réévaluation constante des plans de travail. Nous sommes préoccupés par l'impact négatif d'une éventuelle imposition de processus de gestion plus lourds qui pourraient compromettre l'utilisation de nos méthodes novatrices et de plus en plus reconnues dans l'industrie du logiciel. Les commissions scolaires du Québec et la Société GRICS ont déjà mis en place une structure efficace qui respecte les grands principes de la Loi 133 et de la politique-cadre. Pourquoi ne pas tirer profit de cette réalité en privilégiant des systèmes qui assurent déjà la convergence des informations nécessaires à la transparence et à la reddition de comptes souhaitée par le gouvernement ?

Il faut également tenir compte de la rapidité de l'évolution technologique; une structure inefficace, lourde et bureaucratique ne permettra pas aux commissions scolaires du Québec de se maintenir à la fine pointe de l'utilisation des technologies en classe et à des fins administratives. Nous devons travailler avec les structures en place et intégrer régulièrement de nouvelles actions qui assureraient une plus grande maturité des processus de gestion. La vraie question à se poser est la suivante : « Est-ce vraiment nécessaire de mettre en place une telle structure dans les commissions scolaires pour atteindre les objectifs de la Loi 133 ? »

Annexe I

En date du 5 avril 2011, le conseil d'administration est formé des administrateurs suivants :

- | | |
|--|--|
| – Région 1 – 11
Bas St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | Jean Letarte |
| – Région 2
Saguenay – Lac St-Jean | Éric Blackburn |
| – Région 3
Capitale nationale – Chaudières-Appalaches | Jocelyn Carrier |
| – Région 4
Mauricie – Centre du Québec | Michel Morin |
| – Région 5
Estrie | Claude St-Cyr |
| – Région 6.1
Laval – Laurentides – Lanaudière | Jean-François Lachance |
| – Région 6.2
Montréal | Jean Morin |
| – Région 6.3
Montréal | Pierre Boulay |
| – Région 7
Outaouais | Julie Laberge |
| – Région 8 – 10
Abitibi – Témiscamingue – Nord du Québec | Michèle Perron |
| – Région 9
Côte-Nord | Marius Richard |
| – Représentant de l'ACSAQ
Association des commissions scolaires anglophones du Québec | Lucie La Ferrière |
| – Président du conseil | Richard Fiset |
| – Vice-présidente exécutive du conseil | Pâquerette Gagnon, de la
FCSQ (Fédération des commissions
scolaires du Québec) |
| – Président-directeur général de la Société GRICS | Daniel Besner |
| – Secrétaire général de la Société GRICS | Alain Lamarche |